

Roques, le 18 décembre 2025

Monsieur le Maire de la commune de
VENERQUE
12 Place Saint Pierre
31810 VENERQUE

Objet : Avis du SIVOM SAGe sur la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Venerque

PJ : Délibération 139/2025 du Comité Syndical du 15/12/2025

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 10 octobre 2025, vous avez sollicité l'avis du SIVOM SAGe dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Venerque.

Réuni en séance du 15 décembre 2025, le comité syndical du SIVOM SAGe a pris connaissance du dossier de révision du PLU transmis par vos services et a examiné ses incidences au regard des compétences exercées par le syndicat, notamment en matière d'assainissement collectif et gestion des eaux pluviales.

À l'issue de cet examen, le SIVOM SAGe émet **un avis favorable avec réserves** sur le projet de révision du PLU de la commune de Venerque :

Réserve n°1 : Pour Le Secteur Mont-Saint-Charles Sud et Nord, une extension du réseau d'assainissement collectif est nécessaire.

Réserve n° 2 : La pièce 5.B.1 -zonage-assainissement n'est pas à jour (SDA du SIALA et non du SIVOM SAGe).

Réserve n°3 : Le Couzi 2 se situe hors zonage d'assainissement collectif et nécessitera une révision du zonage à la suite de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement collectif.

Réserve n°4 : Le SIVOM propose de joindre son annexe sanitaire d'assainissement pluvial au PLU dans l'attente de la mise en œuvre du futur zonage EPU et des prescriptions associées.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir le syndicat informé des suites données à ces observations et de la poursuite de la procédure de révision du PLU.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain DELSOL,
Président



Comité Syndical du 15 Décembre 2025

Salle des fêtes // ROQUES

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :	04/12/2025
En exercice :	97
Présents :	51
Dont suppléant(s)	2
Absents :	46
Procurations :	10
Votants :	61

DEL-139/2025 Avis du SIVOM SAGe sur la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VENERQUE

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni à ROQUES – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DELSOL, Président.

Membres présents

Dominique ALM (1), Isabelle AVRILLAUD (1), Jean-Philippe BELLOC (1), Serge BERGES (1), Jean-Marc BERGIA (1), Xavier BERLUTEAU (1), Jean-Daniel BERTOT (1), Denis BEZIAT (1), Rudy BOSS (1), Denis BOYER (1), Yves CADAS (1), Andrée CARDONA (1), Nadine CARLES (1), Richard DANES (1), Geneviève DEJEAN (1), Pierre DELMAS (1), Alain DELSOL (1), Thierry DE PUYMAURIN (1), Jean-Luc DORBES(1), Dominique GALEA (1), Jean-Claude GARAUD (1), Etienne GASQUET (1), Jonathan GUIBERT (1), Pierre HENOT (1), David LAMBERT (1), Amandine LAMPIN (1), Gérard LELEU (1), René LORMIERES (1), Sylvain MABIRE (1), Alain MAREK (1), Didier MEDA (1), Jean-Luc MIRMAN (1), Michel MOLINIER (1), Cyril PALAYRET (1), Serge PATRI (1), Jean-Louis PELFORT (1), Yvette PELLEGRINO (1), Béatrice PENNEROUX (1), David PEYRIERES (1), Gérard POUSSOU (1), Jean-Marie PUIG (1), Patrick RASSINEUX (1), Sandrine RIAND (1), Denis ROBERT (1), Eric SALAT(1), Philippe SEVERAC (1), Françoise SIMÉON (1), Bernard TISSEIRE (1), Armand VARGAS (1), Eric LE MAILLOUX (1) suppléant de Yann GUICHAOUA, Michel VALETTE (1) suppléant de Serge BERGES

Membres absents représentés :

Diego BAUTISTA(1)(Donne pouvoir à Gérard POUSSOU), Pierre GAYRAL (1)(Donne pouvoir à Denis BEZIAT), Alain SOTTIL (1)(Donne pouvoir à Yves CADAS), Isabelle SEYTEL (1)(Donne pouvoir à Didier MEDA), Thierry GUILLERMIN (1)(Donne pouvoir à Michel MOLINIER), Jérôme BARATTE (1)(Donne pouvoir à Jean-Claude GARAUD), Michel CAPDCOMME (1)(Donne pouvoir à Jean-Marc BERGIA), Thierry SUAUD (1)(Donne pouvoir à Guy BOUZY), Jean-Luc MIRMAN (1)(Donne pouvoir à Jean-Philippe BELOC), Marie MONTEJO (1)(Donne pouvoir à Denis BOYER)

Membres absents non représentés

Eric ALAMANDRI (1), Olivier AUTHIE (1), Isabelle AVRILLAUD (1), Fabienne BARRE (1), Pierre BERAIL (1), Jérôme BORDES (1), Andrée CARDONA (1), David-Olivier CARLIER (1), Hervé CARRIERE (1), Pascal COLLET (1), Manuel DA SILVA (1), Marie-Françoise DAL GRANDE (1), Serge DEJEAN (1), Philippe DIAS (1), Alain DUCOMTE (1), Christophe DURAND (1), Bernard EXPERT (1), Benoit FORGUE (1), Claudine GAMBET (1), Antoine JEUCH (1), Jérôme LAFFON (1), Nathalie LAVAIL-MAZZOLO (1), Gérard LELEU (1), Nicole MIQUEL-BELAUD (1), Philippe MOREAU (1), Laure NADAUD-BASSUEL (1), Francis PAPAIX (1), Agnès PAUCHET (1), Lionel PIRIOU (1), Yannick PUERTOLAS (1), Nicolas REFUTIN (1), Anaïs RODRIGUEZ (1), Emmanuel ROSTIROLLA (1), Gilles VACHER (1), Romain VAILLANT (1), Didier ZERBIB (1)

DEL 139/2025 Avis du SIVOM SAGE sur la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de VENERQUE

EXPOSE

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.132-7 et L.153-16 à L.153-19 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;
Vu la délibération du 11 mars 2020 prescrivant la révision du PLU de la commune de VENERQUE ;
Vu le projet de PLU arrêté par délibération du 9 octobre 2025 et transmis pour avis conformément à la procédure ;

Considérant :

- Que le SIVOM SAGE exerce la compétence assainissement collectif et gestion des eaux pluviales sur le territoire de la commune concernée ;
- Que le projet de PLU doit être compatible avec les zonages d'assainissement et les prescriptions techniques en vigueur ;
- Que le projet prévoit :
 - la mise en place d'un espace boisé classé sur les parcelles ZNIEFF et PNR,
 - la suppression de la zone UBc sur la plaine des sports ;
 - la mise en place de deux nouveaux emplacements réservés ;
 - la modification du découpage, du phasage et de la dénomination des trois zones AU (Mont Saint Charles Sud, Mont Saint Charles Nord et le Couzi 2) ;
 - des compléments apportés à l'OAP thématique ;
- Que le projet prend partiellement en compte les capacités des ouvrages existants et les contraintes réglementaires (L.2224-10 CGCT) ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de révision du PLU de la commune de VENERQUE :
 - Réserve n°1 : Pour Le Secteur Mont-Saint-Charles Sud et Nord, une extension du réseau d'assainissement collectif est nécessaire.
 - Réserve n° 2 : La pièce 5.B.1 -zonage-assainissement n'est pas à jour (SDA du SIALA et non du SIVOM SAGE).
 - Réserve n°3 : Le Couzi 2 se situe hors zonage d'assainissement collectif et nécessitera une révision du zonage à la suite de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement collectif.
 - Réserve n°4 : Le SIVOM propose de joindre son annexe sanitaire d'assainissement pluvial au PLU dans l'attente de la mise en œuvre du futur zonage EPU et des prescriptions associées.
- De Dire que la présente délibération sera :
 - Transmise à la commune de Venerque et à la sous-préfecture de Muret
 - Publiée conformément aux dispositions légales
 - Insérée au registre des délibérations.

DECISION

OUI l'exposé du Vice-Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'émettre un avis favorable avec réserves, ci-dessus exposées, sur le projet de révision du PLU de la commune de VENERQUE
- De Dire que la présente délibération sera :
 - Transmise à la commune de Venerque et à la sous-préfecture de Muret
 - Publiée conformément aux dispositions légales
 - Insérée au registre des délibérations

Résultat des votes

Pour : 60

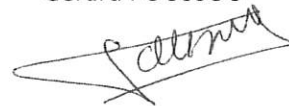
Contre : 0

Abstention : 1 (Valette Michel)

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

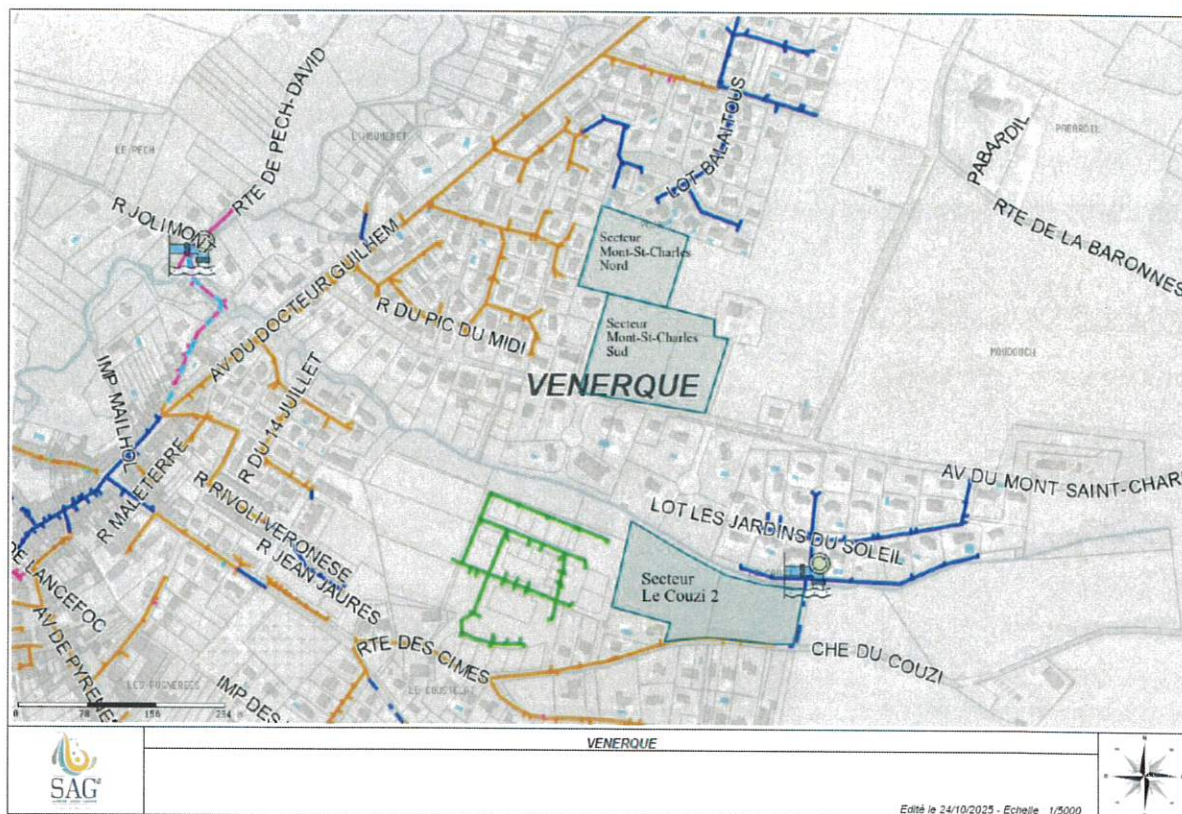
Le Président,
Alain DELSOL

Le Secrétaire de séance,
Gérard POUSSOU



Commune de Venerque – Observations projet de révision PLU

OAP Sectorielles



Secteur Mont-St-Charles Sud et Nord (~60 logements)

Schéma d'aménagement des secteurs Mont-St-Charles Sud et Nord

Principes de composition urbaine et paysagère

- Espaces à bâtir (hauteur max : 10 mètres)
- Voirie
- Voie douce
- Espaces verts
- Espaces communs
- Plantation d'arbres
- Frange plantée en limite avec l'espace agricole ou naturel

- Voie à créer avec larges espaces plantés + infiltration des eaux pluviales
- Frange plantée en limite avec l'espace agricole, composée d'une strate mixte (arbres et arbustes d'essences locales)
- Continuité de voirie à long terme
- Lisière plantée en limite, et conservation du fossé existant



PIECE 3 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENERQUE

Assainissement Eaux Usées

- Aucun réseau existant au droit de la parcelle.
- Une extension sur l'Avenue Mont-St-Charles est en projet pour assainir ces secteurs.

Assainissement Eaux Pluviales Urbaines en zonage AU

- La commune, en accord avec la politique pluviale du SIVOM SAGE, a pour volonté de développer une gestion intégrée et durable des eaux pluviales urbaines dans le périmètre du projet.
- Le schéma directeur est en cours d'élaboration.
- L'annexe sanitaire assainissement pluvial du SIVOM SAGE est à ajouter aux annexes sanitaires du PLU

Secteur Le Couzi 2 (~39 logements)

Schéma d'aménagement du secteur Le Couzi 2

Principes de composition urbaine et paysagère

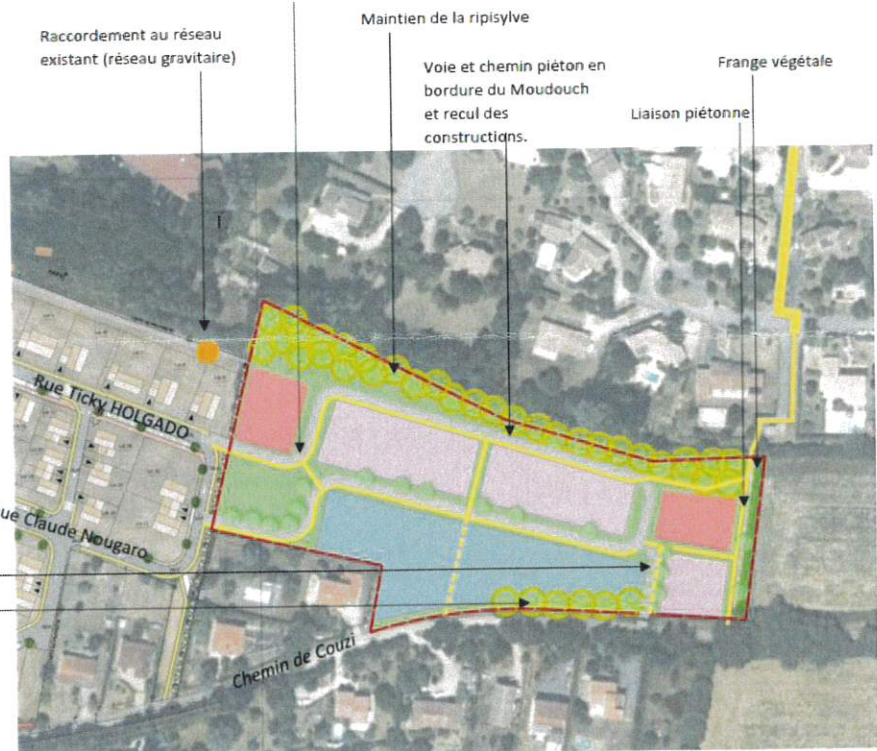
- Voirie
- Voie douce
- Espaces verts
- Espaces communs
- Plantation d'arbres
- Frange plantée en limite avec l'espace agricole ou naturel

Formes urbaines

- Lots à vocation d'habitat individuel (hauteur max : 7 mètres)
- Lots à vocation d'habitat groupé (hauteur max : 7 mètres)
- Lots à vocation d'habitat collectif (hauteur max : 10 mètres)

- Accès technique
- Fossé et végétation à conserver et à renforcer le long du chemin de Couzi.

L'ouverture à l'urbanisation de la zone se fera après la délivrance d'au moins 70 % des permis de construire dans les secteurs Mont-Saint-Charles Sud et Nord.



PIECE 3 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENERQUE

ARTELIA / OCTOBRE 2025 / 4 36 2530
PAGE 28 / 37

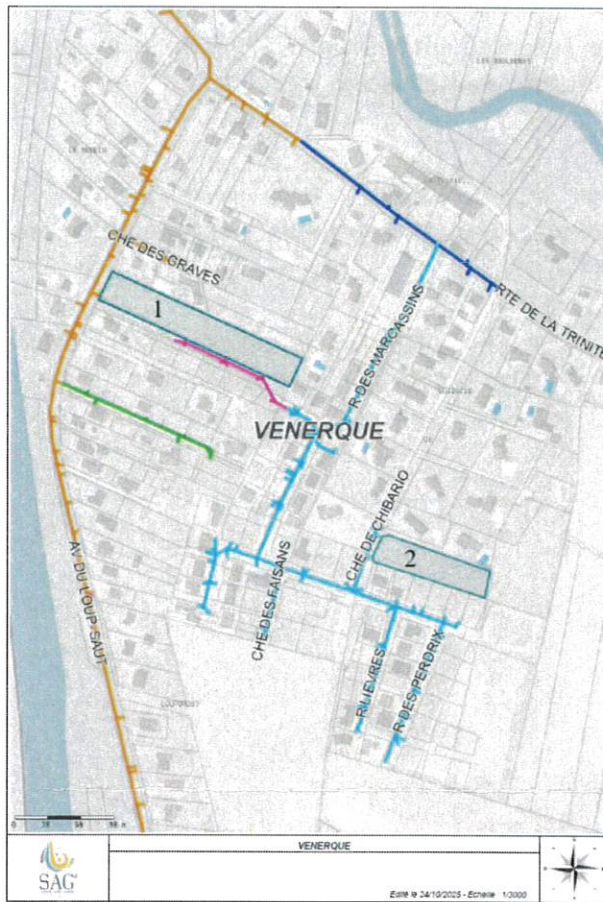
Assainissement Eaux Usées

- Raccordement gravitaire possible
- Les parcelles du Couzi 2 se situent hors zonage d'assainissement collectif

Assainissement Eaux Pluviales Urbaines en zonage AU

- La commune, en accord avec la politique pluviale du SIVOM SAGE, a pour volonté de développer une gestion intégrée et durable des eaux pluviales urbaines dans le périmètre du projet
- Le schéma directeur est en cours d'élaboration.
- L'annexe sanitaire assainissement pluvial du SIVOM SAGE est à ajouter aux annexes sanitaires du PLU

OAP Densité



Assainissement Eaux Usées

- Secteur 1_ Avenue du Loup-Saut (~10 logements) : En grande partie déjà raccordé via des attentes existantes
- Secteur 2_Rue des Chevreuils (~5 logements) : Présence d'attentes en bordure de voirie permettant un raccordement rapide
- Secteur 3_Chemin de Ginesty (~9 logements) : Aucun branchement direct mais desserte correcte avec réseaux existants de part et d'autre de la parcelle.

Assainissement Eaux Pluviales Urbaines en zonage UB

- Le PLU actuel est en faveur d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, ce qui est en accord avec la politique pluviale du SIVOM SAGe
- Le schéma directeur est en cours d'élaboration. L'annexe sanitaire assainissement pluvial du SIVOM SAGe est à ajouter aux annexes sanitaires du PLU

Zonage assainissement collectif

Réserve n°1 : Pour Le Secteur Mont-Saint-Charles Sud et Nord, une extension du réseau d'assainissement collectif est nécessaire

Réserve n°2 : La pièce **5.B.1 -zonage-assainissement** n'est pas à jour (SDA du SIALA et non du SIVOM SAGe)

Réserve n°3 : Le Couzi 2 se situe hors zonage d'assainissement collectif et nécessitera une révision du zonage à la suite de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement collectif

Gestion des Eaux pluviales

- Le schéma directeur est en cours d'élaboration.

Réserve n°4 : Le SIVOM SAGe propose de joindre son annexe sanitaire d'assainissement pluvial au PLU dans l'attente de la mise en œuvre du futur zonage EPU et des prescriptions associées

Phasage

- Le phasage présenté n'appelle aucune remarque

Fait à Roques, le 02 février 2026

Monsieur Le Maire
12 Place Saint Pierre
31810 VENERQUE

Nos ref : AD/ML/020226
Dossier suivi par : Anne Dupuy

Objet : Précision à la délibération n° 139/2025 du 15 décembre 2025

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la délibération du 15 décembre 2025, portant avis du SIVOM SAGe sur la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venerque, veuillez trouver les précisions suivantes concernant les réserves 1 et 3 :

- "Réserve n°1 : Pour Le Secteur Mont-Saint-Charles Sud et Nord, une extension du réseau d'assainissement collectif est nécessaire"
=> Les travaux sont programmés pour le deuxième semestre 2026. Nous reviendrons vers la commune pour éventuellement mettre en place un PUP sur ce projet.
- "Réserve n°3 : Le Couzi 2 se situe hors zonage d'assainissement collectif et nécessitera une révision du schéma directeur d'assainissement collectif"
=> Le SIVOM SAGe acceptera une dérogation pour ce projet puisqu'il est techniquement raccordable, en anticipation de la révision de schéma directeur d'assainissement collectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations,



Le Président



A. DELSOL

